



22^e session du groupe de travail de l'examen périodique universel

BELARUS

Intervention du Luxembourg

(Genève, le 4 mai 2015)

H.E. Hoscheit

HOSCHEIT

Monsieur le Président.

Ma délégation remercie le Belarus pour la présentation de son rapport national et prend note des avancées réalisées.

Le Luxembourg s'inquiète du rétrécissement de l'espace pour la société civile et notamment du sort des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des membres de syndicats indépendants. Ma délégation réitère son appel aux autorités du Belarus à s'engager sur la voie de la coopération tant avec le rapporteur spécial qu'avec les autres procédures spéciales.

Le Luxembourg souhaite formuler les recommandations suivantes:

1. Instaurer sans délai un moratoire sur la **peine de mort** et ratifier le 2^{ème} Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
2. Réviser la « loi sur les associations publiques » et toute autre législation régissant les activités des ONG pour garantir le plein exercice du droit à la **liberté d'association**, sans craintes de représailles, en conformité avec les droits et les standards internationaux.

3. Se conformer aux appels répétés de la communauté internationale en faveur de la libération immédiate et sans condition de tous les **prisonniers politiques** ;
4. Donner suite à la recommandation du Comité des droits économiques, sociaux et culturels quant à **l'élimination de toutes les formes de travail forcé** ;
5. Finalement, ma délégation recommande au Belarus d'introduire des **mesures visant à garantir un appui ciblé aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté**, en accordant une attention particulière à la situation des enfants, des familles monoparentales et de la population rurale.

Je vous remercie, Monsieur le Président.